

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du vendredi 20 MAI 2022

" Association Foncière Pastorale " salle des Associations 20h

Invitées Mmes Bermond Gilberte et Charrier Noémie

Présents : Maryline Duval -- Didier Buisson - Jean Louis Bermond- Pascale Buisson. Lazier Raymond.  
Margueron Guy- Bruno Buisson- Danielle Buisson

Excusés : Jacky Bellissand - - Georges Lozat (procuration à M Lazier Raymond) - Pierre Margueron- Daniel Parmier -Alain Buisson- Éric Buisson (procuration à Mme Duval Maryline) -Dominique Ernaga

Présentes également à leurs demandes : Gilberte Bermond en début de séance et suivie de Noémie Charrier

1- Invitée : Intervention de Gilberte Bermond à sa demande :

Gilberte Bermond a sollicité l'AFP pour des questions sur l'Association Foncière Pastorale : ci-dessous

- L'entretien des jardins proche du cimetière : Mme Bermond Gilberte déplore que certains propriétaires n'entretiennent plus leurs jardins qui sont aujourd'hui en friche. La présidente lui rappelle que cette zone n'est pas dans le périmètre de l'AFP. Bruno propose d'en parler en conseil municipal, mais est-ce à la mairie de faire le nécessaire auprès des propriétaires de jardin ?

Il lui est proposé de contacter directement les propriétaires.

Nous rappelons qu'elle n'est pas la seule dans ce cas : beaucoup de « jardinier » coupe l'herbe des jardins voisins non entretenus.

- Mme Bermond pose la même question pour le cimetiere. Mme La Présidente lui précise que celui-ci n'est pas dans le périmètre de l'AFP.
- Accès au Rival-dessus, pour récupérer du bois : Mme Bermond souhaite récupérer des bois sur sa parcelle, en utilisant servitude de passage le long des maisons.
- Accès combe entre Provarel et l'Envers : La demande est de pouvoir aller dans les parcelles pour récupérer le bois.

Nous constatons (L'AFP) que l'accès est difficile, par la départementale, puisqu'une cunette de renvoi d'eau faite par les services de l'équipement n'est praticable avec une voiture légère. L'AFP étudiera prochainement un accès (VL) par le bas vers le fort de St Gobain.

Mme Gilberte Bermond non satisfaite des réponses, « menace » de retirer ses parcelles de l'AFP. Mme La Présidente lui rappelle les règles d'extraction de parcelles dans une AFP, cette demande doit être formulée par écrit, étudiée et est également vue par le préfet en fonction du contexte. Il appartiendra au conseil syndical de l'AFP, de donner son avis final.

2- Intervention de Noémie Charrier :

A ce jour Noémie a une convention avec l'AFP pour l'illaz. Pour été 2022, Noémie pourra mettre ses chevaux sur les parcelles proches du château d'eau d'Amodon, celles en friche et bien entendu en respectant la zone du périmètre rapprochée du château d'eau.

Elle souhaite faire un point sur les surfaces disponibles afin d'anticiper et orienter son projet de prendre des vaches en pension l'été prochain et poursuivre son activité avec les chevaux du Vercors.

**Pour 2023 :** Les surfaces disponibles seront les secteurs suivants : La Combe, Jardelly, Pré de four et, une partie de Grand Chenal, soit environ 17 ha (dix-sept hectares) ce qui correspond à la zone de pâture des vaches actuellement.

Concernant les surfaces non exploitées au Villeret, Noémie a rencontré René Lozat : René et son frère entretiennent une partie de ce secteur pour la fauche. Noémie pourrait mettre ses chevaux sur la partie en friche afin de commencer à nettoyer cette zone sur 2022.

Noémie se porte volontaire pour aider Alexandra (La Ferme de Arcosses) cet été pour le suivi des vaches.

### 3- Travaux amélioration du stationnement zone de Murielle Fressard :

L'amélioration du stationnement a été validé par les services du département au bord de la route départementale 215 en direction de Modane. Murielle Fressard pourra réaliser ces travaux à ses frais. Nous rappelons qu'un accès existe vers le bâtiment des « Buisson Bermond ». Chemin rural.

L'AFP a demandé les autorisations nécessaires auprès des services concernés.

### 4- Bail alexandra Kierski en cours de signature (montant fixé pour un loyer annuel à 409 euros pour les zones de l'Orgère pâture et fauche)

Le tarif pour la location du mobil-home et le point de vente à L'Orgère est fixé à 200€ pour la saison d'été 2022. Mme La Présidente a fait le nécessaire auprès de l'assurance **Groupama** pour prendre en compte les deux espaces de travail, ainsi que pour le transfert des deux « bâtiments » vers l'Orgère.

Un dossier de subvention est en cours auprès du Syndicat de Pays pour **le programme LEARDER dans le cadre des aides à la commercialisation des produits locaux**, à l'aménagement de ces deux espaces : Mis en place de futurs panneaux solaires et d'une vitrine réfrigérée.

### 5- Bail Nathalie Choiseau : En cours avec la SEA (Société Economique Alpestre)

### 6- Contrat du Groupement de la Partie (réécriture totale). (Contrat Pluriannuelle de Pâturages)

Dans les échanges avec le GP et la SEA (société Economie Alpestre) : Mme La Présidente demande de statuer sur deux points importants : **L'arrivée de deux troupeaux sur la commune**

- **Troupeau de 20 Anes,**
- **Troupeau de 60 chèvres.**

En effet les membres du GP ont lors de son Assemblée Générale de cette année (2022) invité un troisième membre afin de compléter leur groupe. Ce nouveau membre viendrait avec son troupeau d'ânes, pendant la période estivale pour pâturer les parcelles peu valorisées par le troupeau de brebis. En plus de la pâture, Il semblerait que l'objectif suivant serait d'organiser des ballades avec les ânes sur le territoire, (cette demande n'a pas été formulée dans ce sens). Pour les chèvres il ferait état d'un troupeau de 60 bêtes, qui feront partie du troupeau globale.

Après discussion il est validé que les ânes et les chèvres pourront venir sur les zones qui seront

attribuée au GP, sans aucunes activités commerciales. Le conseil syndical souhaite que cette information soit portée à l'écriture du contrat.

Le conseil syndical souhaite donner toutes les chances de travail à Mme Choiseau Nathalie installée sur la commune.

#### 7- Facture à rembourser pour Raymond Lazier :

Raymond Lazier a avancé la somme de 118€ (cent dix-huit euros) chez WELDOM pour le compte l'AFP. Les membres du conseil syndical valide le remboursement.

#### 8- Divers :

Yannick Bellissand après accord du propriétaire a installé une hutte de sudation au bord de l'arc sur une propriété privée. Il se trouve que ce terrain est dans le périmètre de l'AFP et est en convention avec Agathe Bermond. La propriétaire de ce terrain, ainsi que la commune de Villarodin Bourget ont donné l'autorisation pour une durée d'un an, à Yannick pour pratiquer son activité. Il a fait un courrier à l'AFP pour une demande d'autorisation en s'excusant pour la démarche inverse ne sachant pas les contours du périmètre de l'AFP.

L'AFP suit les autorisations pour cette année, et demande à Yannick Bellissand de démonter sa hutte par la suite.

Fin de la séance à 22h00.